

11^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Procès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 12 février 2019, à 12 h 15 au Nouveau local – Incubateur numérique (260, rue Racine Est).

Sont présents :

M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Sont absents :

Mme Josée Néron, *mairesse et présidente*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

∞ - ∞

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente étant absente, M. Gilles Déry est nommé président d'assemblée exceptionnellement pour cette rencontre. Ce dernier souhaite la bienvenue à tous.

2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait un survol des présentations lors de la première partie du présent lac-à-l'épaule.

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de M. Gilles Déry. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2019-0020

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

D'AJOUTER le point suivant au Varia;

10.1 Avis juridique | Procès-verbaux

ET D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour tel que proposé.
ADOPTÉE à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-0021 5.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 janvier 2019 avec les modifications suivantes :

- Au point 6.2. Ajouter « **QUE** *Gestion Dumais Cayouette inc. s'engage à respecter les charges et conditions du contrat intervenu avec DSA Dumais Service Auxiliaire inc. dont notamment à ce que l'entreprise DSA Dumais Service Auxiliaire inc. s'installera sur le terrain;* »
- Au point 7.2. Modifier « **CONSIDÉRANT** que M. Richard Gauthier est le représentant actuel de Promotion Saguenay au sein de l'organisme sportif et que ce dernier n'a plus de lien avec l'organisation; »
- Au pont 9.1.1. Modifier « **À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

Modifier « **QUE** soit acceptée la hausse salariale, recommandée par le comité des ressources humaines, incluse dans le budget 2019; »

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. ADMINISTRATION

2019-0022 6.1. Renouvellement de l'entente | Marina de Ville de La Baie;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay souhaite renouveler l'entente avec la Marina de Ville de La Baie pour l'opération des pontons et équipements au quai de Bagotville;

CONSIDÉRANT que l'entente est venue à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que les services ont été rendus par la Marina de Ville de La Baie en 2018;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent renouveler pour une période de trois ans, soit pour 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que le coût est de 6 700 \$ par année plus le coût de l'assurance pollution;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

QUE soit renouvelé le protocole d'entente pour une période de trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020 avec la Marina de Ville de la Baie;

ET QUE la direction générale soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay le protocole d'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité.

7. SERVICE AUX ENTREPRISES

7.1. Aides financières – Soutien aux entreprises;

2019-0023 7.1.1 BIZZ, magasin d'alimentation saine;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT la solidité du plan de redressement proposé;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 15 000 \$ à BIZZ, magasin d'alimentation saine inc. de l'arrondissement Chicoutimi pour supporter le redressement de l'entreprise;

QUE la somme de 15 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT), volet urgence;

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à la majorité.

2019-0024 7.1.2. Communications Télésignal;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Lajoie
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Carl Parent pour supporter la relève de l'entreprise Communications Télésignal de l'arrondissement Chicoutimi;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0025 7.1.3. Geneviève Morin, CPA;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Geneviève Morin pour supporter la relève de l'entreprise Martin Privé CPA inc. de l'arrondissement Chicoutimi;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0026 7.1.4. Global Ti;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$, répartie à parts égales entre Frédérick Julien et Nicolas Blackburn, pour supporter la relève de l'entreprise Global Ti de l'arrondissement Chicoutimi;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0027 7.1.5. Service Électronique Professionnel (S.E.P.);

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Daniel Savary pour supporter la relève de l'entreprise Service Électronique Professionnel (S.E.P.) inc. de l'arrondissement Chicoutimi;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0028 7.1.6. Les Viandes CDS;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Martin Harvey
APPUYÉ PAR M. Pierre- Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Mathieu Dostie pour supporter la relève de l'entreprise Les Viandes CDS inc. de l'arrondissement Chicoutimi;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8. TOURISME

2019-0029 8.1. Activités de démarchage à venir (février à mai 2019) | Croisières internationales;

CONSIDÉRANT que le marché des croisières internationales est l'un des marchés touristiques prioritaires pour Saguenay;

CONSIDÉRANT l'importance de demeurer un chef de file dans le secteur des croisières internationales au Québec et dans l'Est canadien;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est membre de l'Association des croisières du Saint-Laurent;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE Promotion Saguenay participe à la mission commerciale *CCNE West Coast* de février 2019, organisée par l'Association des croisières du Saint-Laurent ainsi qu'au *Seatrade Cruise Shipping Miami* en avril 2019;

QUE soit autorisé le budget prévisionnel de la mission commerciale *CCNE West Coast* au montant estimé de 1 822,60 \$ US et 2 510 \$ CAN;

ET QUE soit autorisé le budget prévisionnel l'événement *Seatrade Cruise Shipping Miami* au montant estimé de 2 207 \$ US et 1 250 \$ CAN.
ADOPTÉE à l'unanimité.

8.2. Aide financière – Soutien Festivals et événements d'envergure touristique;

2019-0030 8.2.1. Festival de la Chanson de Saint-Ambroise 2019;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse la recommandation du département des communications & marketing est positive;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 5 000 \$ à Festival de la Chanson de Saint-Ambroise pour son édition 2019.
ADOPTÉE à l'unanimité.

9. NAVETTES MARITIMES DU FJORD

2019-0031 9.1. La Marjolaine;

CONSIDÉRANT la résolution #2018-0094 du CA du 13 juin 2018 concernant l'appel d'offres – Inspection et travaux de réparations mineurs pour le bateau la Marjolaine ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été signé avec Océan le 12 juillet 2018 au montant de 90 647\$ plus les taxes pour effectuer les travaux d'inspections et travaux mineurs pour le bateau La Marjolaine ;

CONSIDÉRANT le report des travaux ;

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Océan le 8 novembre 2018 ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

QU'Océan procède à l'inspection et aux travaux tel que précisé au contrat signé le 13 juillet 2018 ;

QUE Promotion accepte la majoration annuelle du tarif pour un maximum de 4% ;

ET QUE Promotion rembourse à Océan une partie des frais engagés en raison du report de l'inspection et des travaux pour un montant maximal de 18 000\$ à titre de règlement.
ADOPTÉE à la majorité.

10. VARIA

10.1. Avis juridique | Procès-verbaux;

Ce point a été reporté au prochain conseil d'administration.

2019-0032 11. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR Mme Lise Bernier

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.
ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire